

Confidentialité des Informations sur la Santé mentale

Le caractère privé et la confidentialité des informations sur la santé mentale détenues par cet hôpital sont protégés par la loi et les réglementations Étatiques et Fédérales. Ces protections vont au-delà des garanties décrites dans l'Avis général de notre hôpital sur les Pratiques de Protection de la Vie Privée. *Notre Responsable de la Protection de la Vie Privée est Joyce A. Leahy, Esq. Et si vous avez des questions à propos de cet Avis ou souhaitez des informations supplémentaires, veuillez contacter Douglas Jablon, Assistant particulier du Président et Vice-président pour les Relations avec les Patients au 718- 283-7212.*

Nous vous conseillons également de prendre le temps de lire l'Avis général de l'hôpital sur les Pratiques de Protection de la Vie Privée sur la manière dont les informations sur votre santé peuvent être généralement utilisées et divulguées par l'hôpital. L'Avis général de l'hôpital sur les Pratiques de Protection de la Vie Privée vous indique également comment obtenir accès aux informations médicales vous concernant, y compris celles relatives à la santé mentale. En cas de conflit entre l'Avis général sur les Pratiques de Protection de la Vie Privée et le présent avis, les protections décrites dans cet avis prévaudront sur celles énoncées dans l'Avis général des Pratiques de Protection de la Vie Privée.

CONFIDENTIALITÉ DES INFORMATIONS SUR LA SANTÉ MENTALE

Les informations sur votre santé mentale peuvent généralement être utilisées par le personnel au sein de l'hôpital (ou ses collaborateurs professionnels) en rapport à leurs obligations de vous prodiguer un traitement, d'obtenir paiement pour ce traitement, ou de conduire les activités professionnelles de l'hôpital. L'hôpital ne peut pas en général révéler des informations mentales vous concernant à d'autres personnes hors de l'hôpital, *sauf dans les situations suivantes :*

- Lorsque l'hôpital a obtenu votre autorisation écrite ;
- À l'égard d'un représentant personnel autorisé à prendre des décisions de soins médicaux en votre nom ;
- Aux instances gouvernementales ou aux compagnies d'assurance privée afin d'obtenir le paiement des services que nous vous avons fournis ;
- En respect d'une décision judiciaire ;
- Aux personnes compétentes en mesure de déceler une menace sérieuse et imminente à votre santé ou à votre sécurité ou à celles d'une autre personne.
- Aux autorités gouvernementales compétentes afin de retrouver une personne disparue ou la conduite d'une enquête criminelle telle qu'autorisée par les lois Étatiques et Fédérales sur la confidentialité.
- Aux autres services hospitaliers d'urgence compétents tel qu'autorisé par les lois Étatiques et Fédérales sur la confidentialité.
- Au service légal d'hygiène mentale proposé par l'État ;
- Aux avocats représentant les patients dans le cadre d'une procédure pour hospitalisation forcée ;

- Aux représentants gouvernementaux autorisés aux fins de la surveillance et de l'évaluation de la qualité des soins prodigués par l'hôpital ou son personnel ;
- Aux chercheurs qualifiés sans votre autorisation spécifique lorsqu'une telle recherche fait courir un risque minime à votre vie privée.
- Aux médecins légistes et praticiens médicaux pour déterminer la cause du décès; et
- Si vous êtes détenu(e), à un établissement pénitentiaire attestant que les informations sont nécessaires afin de vous prodiguer des soins, ou afin de protéger votre santé ou votre sécurité ou celles d'autres personnes au sein de l'établissement pénitentiaire.

Des protections supplémentaires sont conférées à certains types d'informations sur la santé mentale

COMMENT OBTENIR COPIE DU PRÉSENT AVIS

Vous avez droit à un exemplaire papier du présent avis. Vous pouvez demander un exemplaire papier à tout moment, même si vous avez auparavant accepté de recevoir cet avis par e-mail. Pour l'obtenir, veuillez contacter le *Service des Relations avec les Patients* aux 718 283-7212. Vous pouvez également obtenir un exemplaire de cet avis sur notre site Internet sur www.maimonidesmed.org, ou en demandant un exemplaire lors de votre prochaine visite.

Nous pouvons modifier nos pratiques de respect de la vie privée le cas échéant. Si tel est le cas, nous procéderons à la révision du présent avis pour mettre à votre disposition un récapitulatif exact de nos pratiques. L'avis révisé s'appliquera à toutes vos informations détenues par ce programme, et nous aurons l'obligation légale d'en respecter les termes. Vous aurez également la possibilité d'obtenir votre exemplaire personnel de l'avis révisé en accédant au site Internet sur www.maimonidesmed.org, en contactant le *Service des Relations avec les patients* au 718 283-7212 ou en demandant un exemplaire lors de votre prochaine visite. La date de prise d'effet de l'avis se trouvera toujours dans la partie supérieure droite de la première page.

COMMENT DÉPOSER PLAINTÉ

Si vous estimez que vos droits quant à la protection de la vie privée ont été violés, vous pouvez déposer plainte auprès de nous ou auprès du Secrétaire du Département de la Santé. Pour déposer plainte auprès de nous, veuillez contacter le *Département des Relations avec les Patients* au 718 283-7212. *Aucune mesure de représailles ou action ne sera prise à votre rencontre pour le dépôt d'une plainte.*

Date de prise d'effet : 14 avril 2003